

POPULATION

Projections de population à l'horizon 2030 : la Charente-Maritime et la Vienne alimentent l'augmentation en Poitou-Charentes

La région Poitou-Charentes devrait compter 1 870 000 habitants en 2030. L'essentiel de cette hausse proviendrait d'un excédent migratoire, car dès la fin de la décennie actuelle, le nombre de décès deviendrait supérieur au nombre de naissances. Plus d'un habitant sur trois aurait plus de 60 ans. Cependant, cet accroissement de population ne devrait concerner que les départements de la Vienne et de la Charente-Maritime. La population des Deux-Sèvres resterait stable et celle de la Charente diminuerait.

En 2005, le Poitou-Charentes comptait 1 700 000 habitants. En 2030, il y en aurait 1 870 000 selon le scénario de projection dit «central». Ce scénario est établi à partir d'indicateurs de fécondité, de mortalité et de migrations prenant en compte les tendances observées entre 1990 et 2005 (illustration 3 et encadré méthodologie).

Selon le scénario central, la population régionale progresserait de + 9,8 % entre 2005 et 2030, hausse légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine de + 10,7 %. La région Poitou-Charentes se singulariserait cependant sur la façade atlantique puisque l'Aquitaine, les Pays de la Loire et la Bretagne enregistreraient des gains de population beaucoup plus importants (illustration 1).

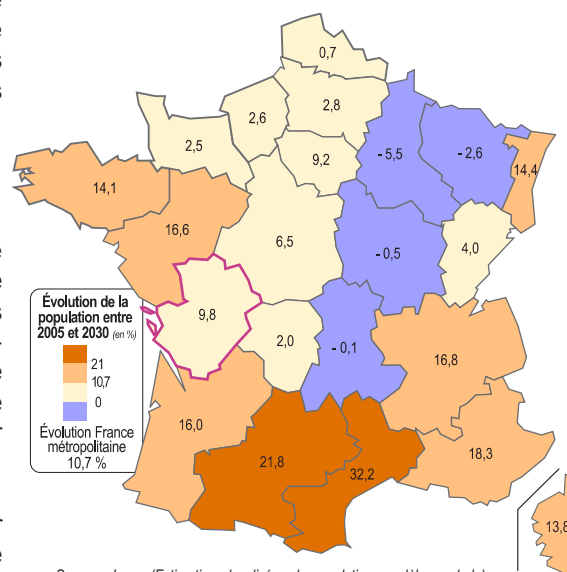
■ Un apport migratoire essentiel

L'évolution d'une population résulte de l'écart entre naissances et décès (solde naturel), et de l'écart entre entrées et sorties du territoire (solde migratoire). En Poitou-Charentes, le dynamisme démographique est principalement fondé sur l'attraction de nouvelles populations venues s'installer dans la région.

Ainsi, en 2005, l'excédent des arrivées sur les départs a fait croître la population de Poitou-Charentes de près de 9 000 habi-

tants. Selon le scénario central, cet excédent amènerait entre 9 200 (point maximum vers l'an 2015) et 8 600 (en fin de période en 2030) nouveaux arrivants en Poitou-Charentes chaque année. Ces nouveaux arrivants modifient la répartition par âge de la population de la région avec pour conséquences une influence sur la natalité, compte tenu de l'arrivée de femmes jeunes, et sur la mortalité puisque ces nouveaux arrivants

Évolution de population selon le scénario central entre 2005 et 2030 (illustration 1)



Source : Insee (Estimations localisées de population, modèle omphale)

vieilliraient pour la plupart dans la région. La population métropolitaine vieillissant, la population migrante devrait être plus âgée dans l'avenir. Ainsi, en 2005, la région a attiré 2 200 migrants de moins de 20 ans, 5 300 entre 20 et 59 ans et 1 300 de plus de 60 ans. En 2030, le nombre de migrants serait presque le même, mais on compterait seulement 1 900 migrants de moins de 20 ans, 4 700 entre 20 et 59 ans, et 2 000 de plus de 60 ans.

Sans aucune arrivée ou aucun départ de population, soit une hypothèse «sans migration», la population de la région décroîtrait rapidement et le Poitou-Charentes compterait 1 665 000 habitants en 2030, soit 37 000 habitants de moins qu'en 2005 et plus de 200 000 habitants de moins que l'estimation centrale en 2030. Cette hypothèse est hautement improbable, le Poitou-Charentes figurant au contraire parmi les régions de France les plus attractives. Elle permet cependant, par comparaison avec le scénario central, de mesurer l'impact des migrations.

Un solde naturel en déclin

En 2005, le seul effet de l'excédent des naissances sur les décès a fait augmenter la population régionale d'un peu plus de 700 personnes. Selon le scénario central et du fait de la grande proportion de personnes âgées, ce solde naturel deviendrait négatif (c'est-à-dire que la région enregistrerait plus de décès que de naissances) dès la fin de la décennie, vers 2008-2009. À l'horizon 2030, la région comptabiliserait 3 800 décès de plus que de naissances. Le nombre de décès ne cesserait de croître sur la période tandis

que le nombre de naissances diminuerait jusqu'à un point bas au milieu des années 2020 pour remonter légèrement (illustration 2).

En effet, la progression du nombre des naissances dépend non seulement de la fécondité, soit le nombre d'enfants par femme, mais également du nombre de femmes en âge de procréer. Or, malgré les arrivées de population migrant en Poitou-Charentes, ce nombre décroît inexorablement dans la région jusqu'au milieu des années 2020, où il se stabilise aux environs de 340 000 femmes entre 15 et 49 ans, contre 373 000 en 2005. Le taux de fécondité a beau être supposé constant entre 2005 et 2030 (hypothèse du scénario central), si le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants diminue, le nombre de naissances décroît nécessairement lui aussi. La stabilité atteinte en fin de période du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants est due aux effets migratoires et au renouveau de la natalité observée au début des années 2000, moment où le nombre de naissances dépassait 800 000 par an contre 765 000 dans les années 90. Ce renouveau de la natalité est plus perceptible dans le nord de la France, d'où sont issus la majorité des migrants. Plus de naissances en 2000 implique un plus grand nombre de femmes en âge d'avoir des enfants 20 ans plus tard. Parmi elles, celles qui viendront s'installer en Poitou-Charentes participeront à l'augmentation du nombre de naissances dans la région. Ce surcroît du nombre de femmes aux âges les plus féconds explique la légère remontée du nombre de naissances que l'on observerait à partir du milieu des années 2020.

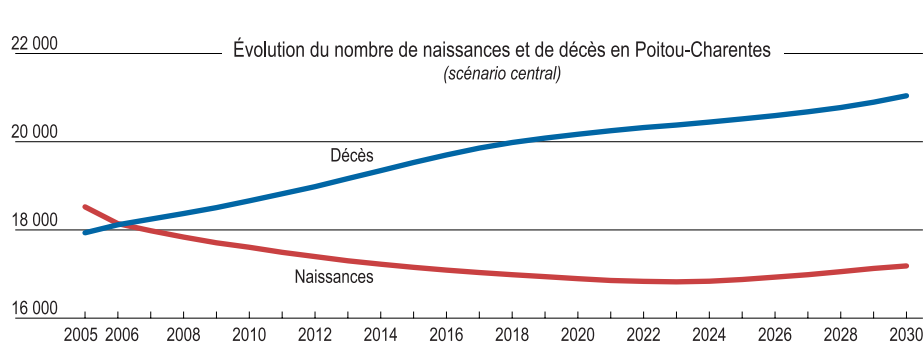
Près d'un habitant sur 10 aurait plus de 80 ans

Le vieillissement de la population apparaît comme une caractéristique essentielle de l'évolution démographique, que ce soit au niveau régional ou au niveau national. Il est la conséquence directe de l'avancée en âge des générations du baby-boom de l'après-guerre.

En 2030, la région devrait compter 658 000 habitants de plus de 60 ans, soit 35 % de la population, contre 425 000 en 2005, soit 23 % de la population. En France, les plus de 60 ans représenteraient 31 % de la population en 2030. En Poitou-Charentes, 9 % des habitants, soit près de un sur dix, auraient plus de 80 ans en 2030, contre seulement 6 % en 2005.

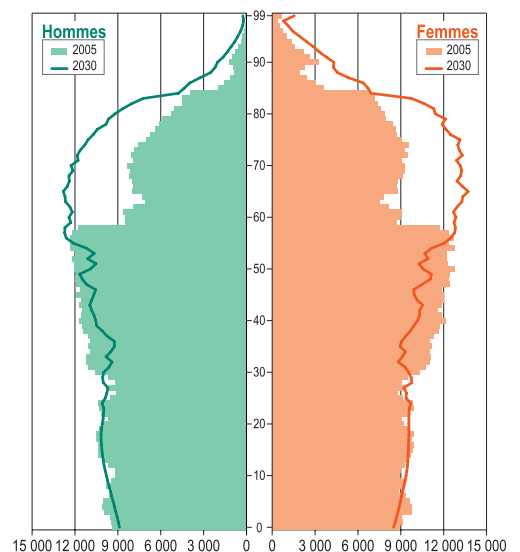
En revanche, le nombre d'habitants entre 20 et 59 ans et de moins de 20 ans diminuerait entre 2005 et 2030. Les personnes entre 20 et 59 ans, tranche d'âge qui apporte le plus de ressources en main-d'œuvre, ne représenteraient plus que 44 % de la population en 2030, contre 52 % en 2005. En 2005, la région compte 2,1 personnes entre 20 et 59 ans pour 1 personne de plus de 60 ans ; en 2030 elle ne compterait plus que 1,3 personne entre 20 et 59 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

Légère remontée des naissances dans les années 2020 (illustration 2)



Source : Insee (Estimations localisées de population, modèle omphale)

Pyramide des âges du Poitou-Charentes scénario central (illustration 3)



Source : Insee (Estimations localisées de population, modèle omphale)

L'âge moyen atteindrait près de 46 ans

L'âge moyen en Poitou-Charentes passerait de 41,6 ans en 2005 à 45,8 ans en 2030, soit + 4,2 ans en 25 ans. Ce vieillissement sera commun à toute la France métropolitaine, dont l'âge moyen passerait de 39,0 ans en 2005 à 42,6 ans en 2030 selon le scénario central. L'écart entre la région et la France se creuserait donc, puisque la différence d'âge moyen passerait de 2,6 ans en 2005 à 3,2 ans en 2030. Cependant, le Poitou-Charentes troquerait sa troisième place de région la plus âgée de France en 2005, dépassée par les seules Auvergne et Limousin, pour une cinquième place, rattrapée puis devancée en 2030 par la Bourgogne et la Corse (illustration 4).

La population des régions du Nord, bien que vieillissante elle aussi, serait toujours plus jeune que celle du Sud. L'Île-de-France demeurerait la plus jeune région de France et la seule dont l'âge moyen n'atteindrait pas 40 ans.

L'espérance de vie régionale augmenterait et l'écart entre hommes et femmes diminuerait. Ainsi, en 2005, l'espérance de vie est de 76,9 ans pour les hommes et de 84,1 ans pour les femmes, soit un écart de 7,2 ans entre les deux sexes. En 2030, l'espérance de vie serait de 81,2 ans pour les hommes et de 87,2 pour les femmes, soit un écart de 6 ans.

Des variantes pour estimer l'évolution de la population

L'évolution de la mortalité, de la fécondité et des migrations est incertaine à long terme. Il est donc intéressant de chiffrer l'effet d'un changement d'hypothèse sur les résultats projetés. Pour chaque composante du mouvement de population, deux variantes ont été retenues par rapport au scénario central : une hypothèse haute et une hypothèse basse (illustration 5).

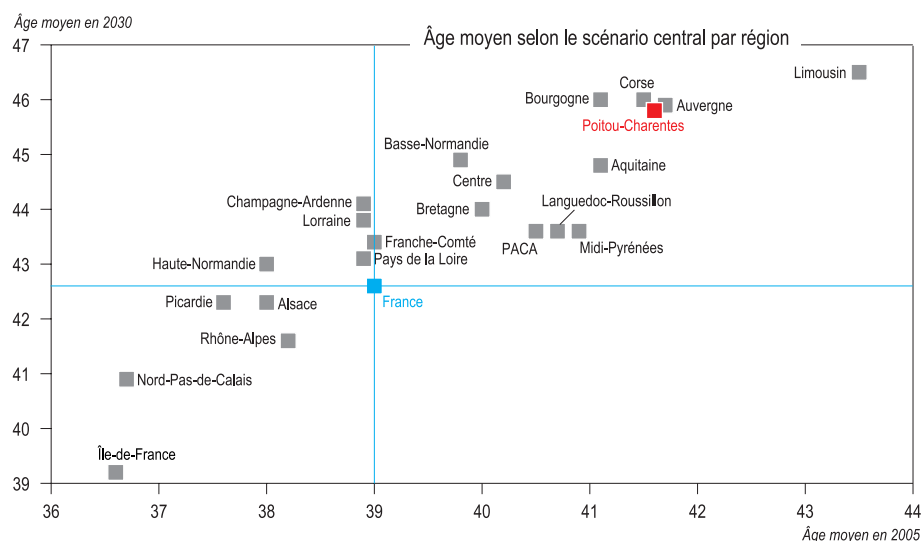
L'hypothèse de fécondité haute, qui suppose un indice de fécondité qui augmenterait à 2,04 enfants par femme, est celle qui génère la plus forte hausse de population. Elle entraînerait 45 000 habitants supplémentaires par rapport au scénario central, et conduirait à plus de 1 910 000 habitants en Poitou-

Charentes en 2030, soit une augmentation de population de + 12,4 % par rapport à 2005.

Cette fécondité haute permettrait un maintien durant quelques années d'un excédent des naissances sur les décès. Celui-ci perdurerait jusque vers 2015 ; après, le nombre de décès deviendrait supérieur à celui des naissances. Selon cette hypothèse, le déficit naturel atteindrait - 1 800 en fin de période, contre - 3 800 selon le scénario central.

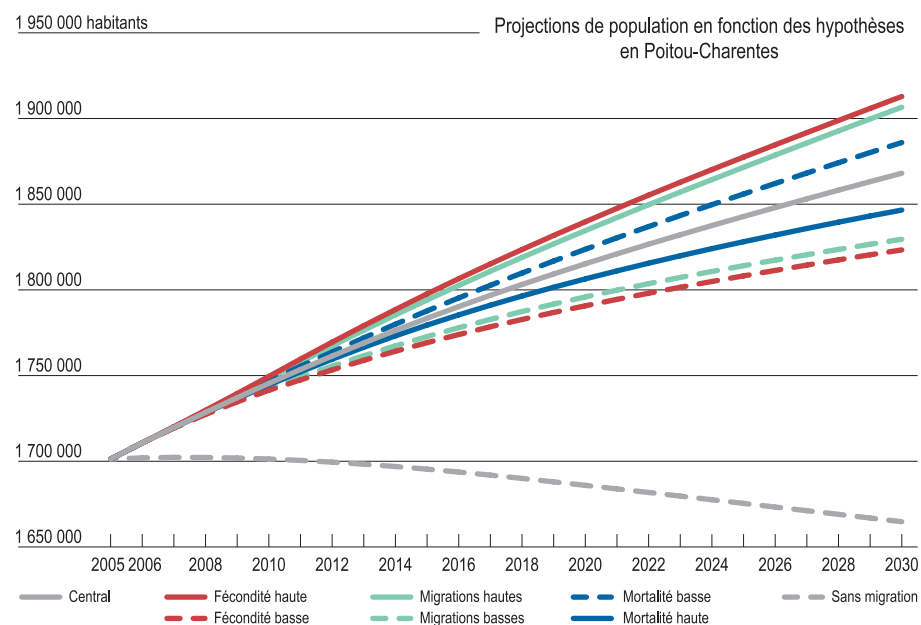
Dans l'hypothèse d'une fécondité en baisse et qui s'établirait à 1,64 enfant par femme à partir de 2010, le nombre de naissances serait dès à présent inférieur au nombre de décès, et le solde naturel plongerait pour atteindre - 5 900 en 2030. Les migrations demeureraient suffisantes pour garantir une hausse de la population, mais elles n'autoriseraient qu'une population de 1 820 000 habitants en 2030, soit 90 000 habitants de moins que l'hypothèse de fécondité haute.

Le Poitou-Charentes resterait parmi les régions les plus âgées (illustration 4)



Source : Insee (Estimations localisées de population, modèle omphale)

Entre 1 820 000 et 1 910 000 habitants en 2030 (illustration 5)



Source : Insee (Estimations localisées de population, modèle omphale)

Dans un scénario de mortalité basse (espérance de vie haute), la population augmenterait d'un peu moins de 11 % entre 2005 et 2030. Selon ce scénario, le solde naturel ne deviendrait négatif qu'à partir de 2010, soit un peu plus tard que dans le scénario central. Et à l'horizon 2030, le nombre de décès ne dépasserait le nombre de naissance que de 2 900, contre 3 800 dans le scénario central.

Avec une hypothèse de mortalité haute (espérance de vie basse), la population régionale n'augmenterait que d'un peu plus de 8 %. Le solde naturel deviendrait très vite négatif, dès 2008, et la région enregistrerait un excédent des décès sur les naissances dépassant 5 300 à l'horizon 2030.

Le facteur explicatif essentiel de la croissance de la population étant les migrations, avec des arrivées beaucoup plus nombreuses que les départs, il est intéressant de faire varier les effets migratoires.

L'hypothèse de migrations hautes, qui implique un renforcement des migrations durant la période, engendrerait une augmentation de population de + 12,1 % par rapport à 2005, soit 1 907 000 habitants en 2030. Selon cette hypothèse, ce sont environ 10 500 nouveaux habitants qui viendraient s'installer chaque année jusqu'en 2030 en région Poitou-Charentes.

Inversement, il résulterait d'un affaiblissement des migrations, soit une hypothèse de migrations basses, une population ne dépassant guère les 1 830 000 habitants en 2030. Le gain serait alors de + 7,5 % par rapport à 2005. Et dans cette hypothèse, jusqu'en 2030, entre 7 000 et 7 500 nouveaux habitants viendraient s'installer chaque année dans la région.

Près de 20 % d'habitants en plus en Charente-Maritime et en Vienne à l'horizon 2030

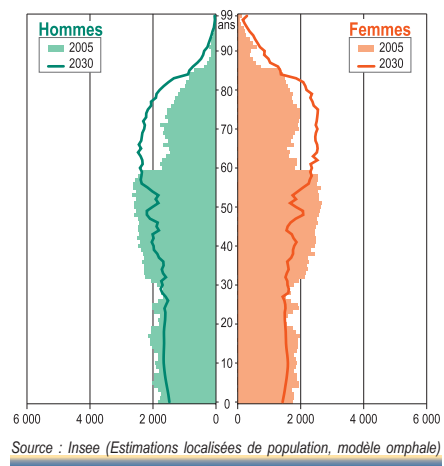
Les quatre départements picot-charentais présentent des caractéristiques différentes tant du point de vue de la natalité que des mouvements migratoires. L'examen des projections selon le scénario central fait ressortir ces divergences (illustration 6).

Entre 1999 et 2005, le département de Charente a connu une légère attractivité migratoire, ce qui n'était pas le cas entre 1990 et 1999. Sa population a donc progressé alors qu'elle diminuait légèrement auparavant. Selon le scénario central de projection, celle-ci devrait se poursuivre jusqu'en 2030 : entre 300 et 500 nouveaux habitants continueraient ainsi à venir s'installer tous les ans en Charente. Ce solde migratoire positif compensait jusqu'à présent l'excédent des décès sur les naissances, permettant une augmentation du nombre d'habitants dans le département. Or, à partir de 2009-2010, cet excédent migratoire ne suffira plus à contrebalancer le déficit naturel, le vieillissement de la population entraînant une forte hausse des décès. Ce déficit naturel évoluerait ainsi de - 200 en 2005 à - 1 200 en 2030, largement supérieur à l'excédent migratoire. Et la population de Charente déclinerait jusqu'à atteindre 333 000 habitants en 2030, soit une baisse de - 3,0 % du nombre d'habitants. Ainsi, bien que demeurant attractif, le département de la Charente se retrouverait en 2030 à un niveau équivalent à celui de 1968 (illustration 7).

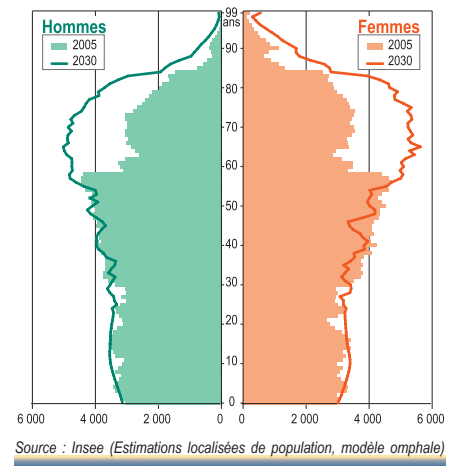
Le département de Charente-Maritime est le département le plus dynamique de Poitou-Charentes. Sa population a augmenté en moyenne de + 6 000 habitants par an depuis 1999. C'est essentiellement son attractivité migratoire qui alimente cette augmentation puisque le nombre de décès y dépasse déjà le nombre de naissances. Selon la projection centrale, ce déficit naturel, qui atteint déjà - 200 en 2005, devrait s'aggraver tout au long de la période et, en 2030, le département devrait compter 1 200 décès de plus que de naissances. En revanche, le département continuerait à bénéficier d'un apport migratoire important. Entre 5 700 et 5 900 habitants de plus viendraient s'installer chaque année dans le département, soit l'essentiel des arrivées dans la région : deux nouveaux arrivants en Poitou-Charentes sur trois s'installeraient en Charente-Maritime (illustration 8).

Selon le scénario central, la population de la Charente-Maritime devrait continuer à croître sous l'effet de ce flux migratoire, jusqu'à dépasser 697 000 habitants à l'horizon 2030, soit plus de 100 000 habitants sup-

Pyramide des âges de la Charente scénario central (illustration 7)



Pyramide des âges de la Charente-Maritime scénario central (illustration 8)



Évolution de la population départementale selon le scénario central (illustration 6)

	2005	Poids dans la région (en %)	2030	Poids dans la région	Évolution 2030/2005 (en %)
Charente	343 000	20,2	333 000	17,8	- 3,0
Charente-Maritime	591 000	34,8	697 000	37,3	18,0
Deux-Sèvres	351 000	20,6	352 000	18,8	0,2
Vienne	415 000	24,4	486 000	26,0	16,9
Poitou-Charentes	1 700 000	100,0	1 868 000	100,0	9,8

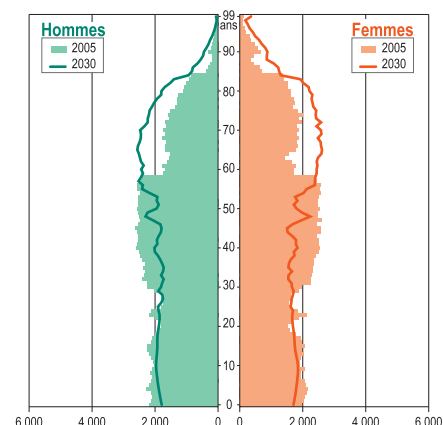
Source : Insee (Estimations localisées de population, modèle omphale)

plémentaires par rapport à 2005. La population augmenterait ainsi de + 18 % en 25 ans. Le poids du département dans la population régionale devrait progresser de deux points et passer à plus de 37 %.

En revanche, si toute migration devait cesser en Charente-Maritime (scénario «sans migration»), la population baisserait et le département ne compterait plus qu'un peu plus de 560 000 habitants en 2030, soit un déficit de près de 140 000 habitants par rapport au scénario central.

Entre 1999 et 2005, les Deux-Sèvres ont connu à la fois un solde migratoire et un solde naturel positif. La population du département a donc augmenté alors que lors de la période 1990-1999 elle avait légèrement diminué : le solde naturel, positif, ne compensait pas le déficit migratoire. Cependant, selon le scénario central de projection, l'excédent migratoire devrait s'étioler tout au long de la période et en 2030, on ne compterait plus que 200 à 250 nouveaux arrivants annuels contre 500 en 2005. Le solde naturel devrait lui aussi diminuer, le vieillissement de la population amenant un nombre de plus en plus important de décès. Ceux-ci deviendraient plus nombreux que les naissances vers 2010. Ensuite le solde naturel continuerait à décroître et en 2030, il atteindrait - 700. Le solde migratoire ne suffirait plus à compenser le déficit naturel dès 2015. Jusqu'à cette date, la population devrait augmenter, sous l'effet d'un solde migratoire et d'un solde naturel positifs jusqu'en 2010, puis sous l'effet du seul

Pyramide des âges des Deux-Sèvres scénario central (illustration 9)



Source : Insee (Estimations localisées de population, modèle omphale)

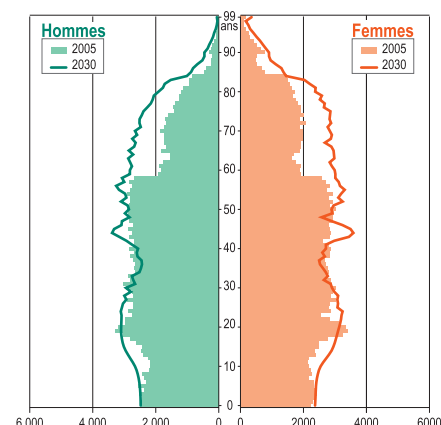
jeu des migrations jusqu'en 2015. À cette date, la population devrait dépasser 356 000 habitants. Ensuite, la population des Deux-Sèvres devrait décroître, le déficit naturel devenant trop important. En 2030, selon le scénario central, la population deux-sévrienne devrait être légèrement inférieure à 352 000 habitants, soit un niveau équivalent à celui de 2005 (illustration 9).

Le département de la Vienne, grâce à l'expansion de la capitale régionale, concilie une bonne attractivité et un solde naturel largement positif. Selon les projections ce sont entre 2 300 et 2 500 nouveaux arrivants qui viennent s'installer chaque année dans la Vienne. Notons néanmoins que dans un département tel que la Vienne, la présence d'universités génère des flux importants d'entrées et de sorties d'étudiants. L'outil de projection peut avoir tendance à minimiser les sorties et ainsi à surestimer la population restant sur place après les études. Le nombre de naissances est largement supérieur au nombre de décès, même si cet excédent devrait s'amoinrir en fin de période. L'écart entre naissances et décès est ainsi de 800 en 2005,

puis, la population vieillissant, il devrait diminuer et s'établir à un peu plus de 300 vers 2030. Sous l'effet conjoint de ces soldes, migratoire et naturel, positifs, la population ne devrait cesser d'augmenter sur la période. À l'horizon 2030, le scénario central prévoit 486 000 habitants, soit une hausse de population de + 17 % par rapport à 2005 (illustration 10).

Hubert Podevin

Pyramide des âges de la Vienne scénario central (illustration 10)



Source : Insee (Estimations localisées de population, modèle omphale)

De nouvelles projections

Le 1^{er} janvier 1999 était le point de départ des projections démographiques régionales publiées en 2001. Cette date était liée au recensement de la population de 1999. Aujourd'hui ce point de référence apparaît lointain. Les enquêtes annuelles de recensement autorisent, grâce à des données plus récentes, la réalisation de projections reposant sur une population connue au 1^{er} janvier 2005 et incorporant les changements de comportements observés depuis 1999.

De plus, les résultats de 2001 étaient basés sur des hypothèses ne correspondant plus à la réalité actuelle. Ainsi, l'ancien scénario central envisageait un solde migratoire régional beaucoup plus faible que les évolutions constatées récemment : les personnes sont

devenues plus mobiles qu'auparavant. De la même façon, le nombre d'enfants par femme a nettement évolué sur la période. Selon le nouveau scénario central, basé sur la période 1990-2005, le Poitou-Charentes compterait 180 000 habitants de plus à l'horizon 2030 que ce que présuait l'ancien scénario. Les tendances départementales évoluent différemment. Les départements de la Charente-Maritime et de la Vienne connaîtraient une hausse de population plus importante. Le département de Charente verrait sa population décroître dans une moindre proportion et le département des Deux-Sèvres enregistrerait une légère hausse de population jusque vers 2015 alors que l'ancien scénario prévoyait une baisse.

Méthodologie

L'Insee a réalisé de nouvelles projections de population à l'aide du modèle OMPHALE incluant la connaissance de la population en 2005. La population au 1^{er} janvier 2005 est issue des Estimations Localisées de Population ainsi que des Enquêtes Annuelles de Recensement, disponibles mi-2006. Elles n'intègrent donc pas d'éventuelles révisions ultérieures. La méthode du modèle OMPHALE consiste à simuler l'évolution des effectifs par sexe et âge de la population d'une zone à partir de trois composantes : la natalité, la mortalité et les migrations. Ainsi applique-t-on

à la population des quotients de fécondité, de mortalité et de migration. Ces quotients par sexe et âge sont déterminés en prenant en compte les tendances observées entre 1990 et 2005. Ils ne prennent donc pas en compte les modifications possibles de l'environnement de chaque zone (impact du foncier, impacts et effets correctifs des politiques publiques territoriales, impact des modifications des comportements migratoires...). Ces projections, qui aident à éclairer l'avenir, ne peuvent donc être assimilées à des prévisions.

Les différents scénarii de projection

Le scénario central repose sur trois hypothèses :

- les taux de fécondité par âge sont maintenus à leur niveau de 2005, soit 1,84 enfant par femme en Poitou-Charentes ;
- la mortalité baisse au même rythme que celui observé en France métropolitaine sur les quinze dernières années ;

- les quotients migratoires représentent, pour chaque âge et par sexe, le rapport entre le solde migratoire et la population d'une année donnée. Ils ont été calculés sur la période 1990-2005 et sont maintenus sur toute la période de projection. Mécaniquement un solde naturel qui baisse introduit donc un facteur à la baisse du solde migratoire.

Des variantes possibles :

Des variantes ont été simulées pour chacune des trois composantes démographiques afin de mesurer l'impact d'évolutions différentes de celles retenues dans le scénario central.

Pour la **fécondité** :

- Le scénario «fécondité haute» fait converger l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) vers une valeur cible en 2010 qui correspond à l'ICF de la région en 2005 augmenté de 0,2, soit 2,04 enfants par femme en 2010. Cette valeur de 2,04 est ensuite maintenue jusqu'en 2030.
- Le scénario «fécondité basse» fait converger l'indice conjoncturel de fécondité vers une valeur cible en 2010 qui correspond à l'ICF de la région diminué de 0,2, soit 1,64 enfants par femme en 2010. Cette valeur de 1,64 est ensuite maintenue jusqu'en 2030.

Pour la **mortalité** :

- Le scénario «espérance de vie basse» fait évoluer l'espérance de vie de la région parallèlement à l'évolution métropolitaine du scénario correspondant. Ce dernier est établi avec des gains progressifs d'espérance de vie à la naissance pour atteindre 85,4 ans pour les femmes et 79,4 ans pour les hommes en 2030.

- Pour le scénario «espérance de vie haute», élaboré selon le même principe, les valeurs nationales s'élèvent à 88,2 ans pour les femmes et 82,1 ans pour les hommes en 2030.

Pour les **migrations** :

- Le scénario «migration haute» consiste à augmenter les quotients de solde migratoire du scénario central de 0,001, soit un migrant de plus pour 1 000 habitants, en se calant sur un solde migratoire national qui atteindrait 150 000 habitants en 2010 et resterait stable par la suite.
- Le scénario «migration basse» fait diminuer les quotients de solde migratoire de 0,001, soit un migrant de moins pour 1 000 habitants, en se calant sur un solde migratoire national qui atteindrait 50 000 habitants en 2010 et demeurerait stable par la suite.
- Le scénario «sans migration» consiste à mettre à zéro tous les quotients migratoires. On ne prend donc pas en compte les installations et les départs. Si cette hypothèse est hautement improbable, elle est intéressante car elle permet d'appréhender l'impact des arrivées et des départs d'habitants sur l'évolution de la population.

bibliographie

«Projections régionales de population à l'horizon 2030 - Fortes croissances au Sud et à l'Ouest»,
Insee Première, n° 1111, décembre 2006.

«Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 - la population continue de croître et le vieillissement se poursuit»,
Insee Première, n° 1089, juillet 2006.

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 825 889 452 (0,15 €/mn)

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Francis VENNAT
Rédactrice en chef : Dorothée AGUER

Dépôt légal août 2007
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068
Code SAGE DEC27356